

LA CROIX

mercredi 25 février 2026 – Quotidien n° 43457 – 3,10 €

Enquête

Fascisme/antifascisme, histoire et héritage de deux mots piégés P. 4-5

Éco&transition

En Île-de-France, le projet de stockage des eaux de la Seine stagne P. 12

Voyager demain



Rencontrer un pays, aider un village P. 22-23

éditorial

Loup Besmond de Senneville

Gravité

Les députés doivent se prononcer mercredi sur la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté.

Les députés doivent se prononcer ce mercredi, pour la deuxième fois, sur la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Les discussions durent depuis des mois, et peuvent provoquer chez ceux qui s'y intéressent une forme de lassitude. Il faut pourtant bien mesurer la gravité du moment. Tout au long des débats, au cours desquels opposants et partisans de l'euthanasie ont pu largement s'exprimer, les quelques garde-fous offerts par le texte initial ont été peu à peu détricotés.

La mise en place d'un modèle restrictif « à la française », qui avait été promise par les rédacteurs de la loi, s'est révélée être une chimère. Exit l'idée d'exclure du dispositif les personnes dont le discernement serait altéré, exit aussi la consultation du patient par un deuxième médecin. Rejetée également la possibilité d'instaurer une clause de conscience pour les pharmaciens ou les établissements privés, notamment confessionnels. Quant aux délais de réflexion envisagés pour le patient, ils seront les plus courts du monde.

Le débat sur la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté est grave, et il est loin d'être terminé : son parcours législatif est encore long. Il devra encore passer par le Sénat, puis sénateurs et députés tenteront de trouver un compromis, avant que les deux chambres n'examinent à nouveau le projet. En attendant, il faut se garder, concernant la fin de vie, de tout simplisme, d'autant plus que ces discussions peuvent éveiller en chacun de nous une appréhension ou de douloureux souvenirs. Mais précisément parce que la caricature est impossible, il faut souhaiter aux députés, lorsqu'ils voteront, de se souvenir que la préoccupation première d'une société devrait être de tout mettre en œuvre pour soulager les souffrances des plus faibles, et non de provoquer leur mort.

Municipales Des opposants si mal entendus

À un peu plus de deux semaines des scrutins municipaux des 15 et 22 mars, « La Croix » enquête sur la répartition déséquilibrée des pouvoirs entre les maires et les élus d'opposition

P. 2-3

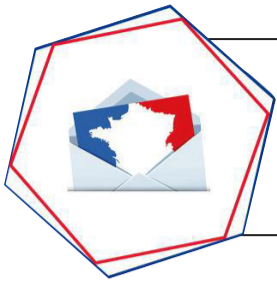
bayard

annonces légales p. 20

Depuis 1883 - ISSN 0242-6056. - Imprimé en France : 3,10 € ; DOM : 3,95 €
Belgique : 3,30 € ; Luxembourg : 3,30 € ; Italie (Rome) : 3,95 € ; Maroc : 40 MAD

M 00140 - 225 - F - 3,10 €





À un peu plus de deux semaines des scrutins municipaux des 15 et 22 mars, *La Croix* se penche sur l'exercice du pouvoir local. Aujourd'hui, enquête sur la répartition déséquilibrée des pouvoirs entre les maires et les élus minoritaires.

Le conseil municipal fait-il assez de place à l'opposition ?

le rôle des maires en question (6/6)

Denis Chaumat n'a rien d'un opposant enragé. Ce conseiller municipal à Villefranche-sur-Saône (Rhône) assure avoir voté 85 % des délibérations présentées par la majorité. Il ne se montre pas non plus acrimonieux envers le maire de la ville, Thomas Ravier (divers droite) qui respecte ses oppositions. La ville de 36 000 habitants n'est pas à feu et à sang. Pour autant, le rôle des élus locaux minoritaires y reste marginal. « Lors de chaque conseil, il y a très peu d'échanges sur des délibérations déjà finalisées. Sur le budget, c'est pareil, on a 300 pages très techniques à éplucher, alors qu'on ne discute pas des grandes priorités. »

Élu d'opposition à Cestas, une municipalité de gauche de 17 000 habitants en Gironde, Frédéric Zgainski évoque pour sa part l'absence de concertation en amont des conseils municipaux. « Parmi les différentes commissions où est censé se faire le travail de préparation, certaines se réunissent deux ou trois fois par an. D'autres jamais. Le travail pourrait pourtant y être utile, par exemple pour auditionner un responsable d'association ou un président de club. Mais là, rien ! Ces échanges se font en catimini, en dehors des instances », déplore cet élu centriste.

Se pencher sur le fonctionnement du pouvoir communal, c'est presque inmanquablement constater « un casse-tête démocratique », pour reprendre le titre de l'essai (1) du politologue Martial Foucault et du sénateur Éric Kerrouche (PS). Les deux auteurs reviennent par le menu sur les carences institutionnelles : concentration des pouvoirs entre les mains du maire, tenue de conseils qui ressemblent à des « chambres d'enregistrement, validant à la chaîne des délibérations techniques ».



Un collectif d'élus vient de rendre publics les résultats d'une vaste consultation, via un questionnaire en ligne et 500 entretiens téléphoniques : 99 % des conseillers d'opposition décrivent « des pratiques contraires à un fonctionnement démocratique abouti ». Bilan édifiant qui a un effet dissuasif. « Leur taux de démission est 2,5 fois supérieur à celui des autres élus », souligne Yvon Rosconval, conseiller d'opposition sans étiquette à Triel-sur-Seine (Yvelines) et co-initiateur du baromètre. Même constat de l'Association nationale des élus locaux d'opposition (Aélo),

qui compte un millier de membres. « Le maire a encore aujourd'hui tous les pouvoirs, tempête Jean-Paul Lefèvre, son président. Le seul réel moyen de contrainte est la démission d'au moins 30 % des membres du conseil pour provoquer une nouvelle élection. »

Comment expliquer les faiblesses démocratiques du pouvoir communal ? Martial Foucault et Éric Kerrouche insistent sur une tradition française selon laquelle l'échelon local n'est pas « naturellement » un espace démocratique. Dans notre République longtemps jacobine, le niveau communal est avant tout

« conçu comme un espace d'administration dans lequel l'affrontement politique n'a pas lieu d'être ». Ce que confirme le cadre légal. Il a fallu attendre le début des années 1980 pour que la loi affirme que les communes, avec les départements et régions, constituent « le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité ». En 1992, le législateur donne des garanties au respect des oppositions, comme l'accès à un local ou l'expression dans le journal municipal. « De modestes progrès, relève Éric Kerrouche, mais on reste encore dans une logique de minoration des oppositions. »

Pour justifier cette situation, les associations d'élus mettent en avant le fait que dans les très nombreuses petites communes le maire est un élu de terrain, au contact direct des citoyens qui lui ont donné mandat. Par ailleurs, du fait de la complexité des normes et des procédures, la mission de maire s'est largement professionnalisée. La bonne gestion communale est avant tout jugée à l'aune de son efficacité.

« Le maire nous explique qu'il a été élu pour mettre en œuvre un programme. On ne dit pas le contraire, et il faut reconnaître que c'est une mission bien compliquée. Mais il y a tout de même des enjeux qui pourraient profiter d'un partage d'idées », témoigne Sylvie Sartirano, élue sans étiquette dans la municipalité de droite de Montluçon (Allier). La conseillère cite la reconversion d'une friche industrielle qui vient d'être votée. « Nous, nous avons beaucoup travaillé sur le verdissement du centre-ville. Le maire voulait en faire un parking. Son projet est passé sans compromis. J'ai voté contre », regrette Sylvie Sartirano.

Si le poids de la majorité paraît exorbitant, c'est notamment en raison d'un mode de scrutin que l'on retrouve peu à l'étranger. En vertu du système proportionnel avec prime majoritaire, la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges, l'autre moitié ●●●

« Le maire a encore aujourd'hui tous les pouvoirs. Le seul réel moyen de contrainte est la démission d'au moins 30 % des membres du conseil pour provoquer une nouvelle élection. »

●●● étant partagée entre les listes ayant fait plus de 5% des suffrages. Une liste élue avec 51% des voix obtient ainsi 75% des sièges. La domination peut être beaucoup plus hégémonique. Par exemple, à Villefranche-sur-Saône, la liste Ravier (élu avec 66% des voix) dispose de 33 sièges sur 39, soit 84%. Dans une telle configuration, il faut bien du mérite aux opposants pour exister.

Pour rénover la vie démocratique locale, les solutions ne manquent pas, à commencer par la réforme du mode de scrutin. L'Aélo demande que la prime majoritaire soit abaissée de 50 à 25%. Dans leur livre, Martial Foucault et Éric Kerrouche font la démonstration qu'un tel seuil n'empêcherait pas le vainqueur de disposer d'une majorité stable, mais que les oppositions obtiendraient en moyenne 10% de sièges supplémentaires. Autres pistes: réserver une présidence de commission à l'opposition, renforcer son pouvoir de contrôle ou augmenter les délais de convocation des conseils municipaux. «*Chez moi, je suis averti cinq jours avant. Difficile de s'organiser!*», soupire Frédéric Zgainski.

Si le poids de la majorité paraît exorbitant, c'est notamment en raison d'un mode de scrutin que l'on retrouve peu à l'étranger.

Autant de débats qui ne débouchent pas sur un débat national. Le Sénat, chambre des territoires, est particulièrement frileux. Les principales forces politiques qui y siègent, PS et LR, sont à la tête de très nombreuses municipalités et, tout comme les grandes associations d'élus, préfèrent le statu quo pour ne fâcher personne.

Récemment, diverses initiatives parlementaires étaient dans les tuyaux, mais la majorité présidentielle a préféré le très consensuel texte sur le statut de l' élu local qui améliore les conditions d'exercice du mandat, adopté en novembre 2025. Une réforme d'esprit «*corporatiste*», critique Jean-Paul Lefèvre. «*Le local, c'est l'apprentissage de la démocratie*, souligne Yvon Rosconval. *Mais il n'y a pas de culture du compromis. Tous les partis le savent mais restent dans le déni.*» Dans leur essai, Martial Foucault et Éric Kerrouche s'inquiètent que «*la démocratie locale tourne à vide*». Au risque que les élections municipales soient elles aussi rattrapées par l'abstention grandissante des électeurs.

Bernard Gorce

(1) *L'aube*, 176 p., 18 €.

repères

Le référendum autorisé, mais peu utilisé

Le modèle communal repose encore largement sur

une conception de l'exercice du pouvoir représentative et non délibérative.

Le recours au référendum local est pourtant instauré par la loi organique de 2003: «L'assemblée délibérante

d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité.»

Différent de la consultation

– qui a un simple rôle indicatif –, le référendum reste encore marginal, avec seulement une centaine de référendums organisés entre 2003 et 2019, selon le décompte de Martial Foucault et Éric Kerrouche.

À Lille, les socialistes veulent conserver leur bastion historique

les villes à enjeux

— Les maires de Lille sont socialistes depuis... 1955. Arnaud Deslandes occupe depuis un an le fauteuil de Martine Aubry, qui a écourté son mandat un an avant l'échéance.

— Il est candidat à sa propre succession et se trouve pour le moment en tête des sondages.

Augustin Laurent, Pierre Mauroy, Martine Aubry et Arnaud Deslandes. Depuis 1955, Lille est socialiste. En mars 2025, Martine Aubry a choisi de passer la main à son collaborateur et premier adjoint Arnaud Deslandes (43 ans), un an avant la fin de son quatrième mandat: «*Un changement de génération et de style, mais pas de changement de cap*», résume le nouveau maire de Lille, candidat à sa propre succession, qui assume pleinement de se placer «*dans l'héritage de Martine*».

Pour Stéphane Baly, candidat écologiste et principal opposant au maire dans cette élection, c'est bien là que le bât blesse: «*On est clairement à la fin d'un cycle et on a besoin d'un nouveau souffle*», indique l' élu écologiste, qui parle d'Arnaud Deslandes comme du «*candidat à un 5^e mandat, poursuivant les projets de l'ancienne maire socialiste*».

Lors des dernières élections municipales de 2020, il s'en était fallu de peu pour que la capitale des Flandres ne vire au vert: il avait manqué 227 voix aux écologistes! Cette année, Stéphane Baly, élu à la ville de Lille et également à la métropole européenne de Lille, aimerait transformer l'essai, malgré un climat général moins porteur pour l'écologie qu'en 2020: «*Cette ville, elle est à gauche et écolo*», affirme celui qui est reparti au combat sans faire d'alliance avec les socialistes. L' élu vert se bat pour «*ouvrir un nouveau chapitre pour Lille*», par exemple en rendant les bus gratuits, en créant des logements



Le maire sortant Arnaud Deslandes (PS), à Lille (Nord), le 2 février. Florent Moreau/Voix du Nord/MaxPPP



abordables et de qualité ou un espace de baignade dans la Deûle.

À sa droite, une autre candidate avance confiante: Violette Spillebout, députée Renaissance du Nord, qui mise notamment sur l'expérience acquise depuis sa première candidature en 2020, où elle avait obtenu 20% des voix au second tour. «*Je ne suis plus la même Violette, mon équipe est encore plus solide et compétente*», souligne celle qui se présente cette année comme «*la candidate du bloc central*». Les Lillois qui ne la connaissaient pas encore l'ont peut-être découverte à travers son travail parlementaire, notam-

ment en tant que corapporteur de la commission d'enquête sur les suites de l'affaire Bétharram. Quand le maire actuel veut continuer à faire de Lille «*une ville de l'attention aux autres où l'on vit plutôt bien*», Violette Spillebout, elle, pointe du doigt le mauvais classement de Lille, qui figure parmi les trois villes les plus dangereuses de France rapporté au nombre d'habitants (1).

Les relations entre ces trois principales têtes de liste, qui se côtoient depuis des années, restent courtoises et respectueuses: «*On a des points de convergence à trois et nous pourrions avoir des discussions au soir du premier tour*», note Violette Spillebout, qui fut l'ancienne cheffe de cabinet puis directrice de cabinet de Martine Aubry avant de prendre ses distances à partir de 2012. «*J'ai tendu la main à Stéphane Baly au premier tour, je la retendrai au second car beaucoup de choses nous rapprochent avec les Verts*», indique pour sa part Arnaud Deslandes, qui regrette de ne pas avoir pu constituer «*une liste commune avec les écologistes*».

Dans la capitale des Flandres, qui compte environ 240 000 habitants, le jeu des alliances reste ouvert pour le second tour. Arrivé en tête du seul sondage réalisé par l'Ifop à la demande du Parti socialiste en septembre 2025 avec 27% des intentions de vote, le successeur de Martine Aubry commente, pragmatique: «*Je ne me repose pas sur un sondage qui, d'ailleurs, commence à dater.*» Derrière lui suivaient Stéphane Baly (19%) et Violette Spillebout (18%) au coude-à-coude. Ce sondage créditait ensuite la candidate LFI de 16% des intentions de vote – dans cette commune où Jean-Luc Mélenchon a obtenu 40,5% des voix au premier tour de l'élection présidentielle de 2022 –, loin devant les candidats du RN l'eurodéputé Matthieu Valet (11%) et de LR Louis Delemer (9%).

Fanny Magdelaine, correspondante régionale à Lille (Nord)

(1) Selon le classement 2025 publié par ville-data.com à partir des données officielles de la police et de la gendarmerie.